

CAMPAGNE CONTRE LA TORTURE

Identité sexuelle et torture : il faut briser le silence

Index AI : ACT 79/006/01

Embargo : 22 juin 2001 à 14 h 30 TU

Torturés, victimes de mauvais traitements et d'agressions sexuelles, soumis de force à des traitements médicaux ou psychiatriques, contraints de fuir leur pays d'origine par crainte des persécutions, les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles ou transsexuelles sont, dans le monde entier, exposés aux violations des droits humains en raison de leur identité sexuelle, a déclaré ce jour Amnesty International.

Dans un rapport publié aujourd'hui, l'organisation fait état de la situation critique de milliers de personnes torturées et victimes de mauvais traitements, leur préférence sexuelle réelle ou supposée étant considérée comme une menace envers l'ordre social. Le rapport cite, faits à l'appui, des cas signalés dans trente pays, mais le problème est incontestablement plus étendu. Dans plus de soixante-dix pays, les relations homosexuelles sont considérées comme une infraction et, dans certains cas, elles sont passibles de la peine de mort.

« Dans tous les continents et au sein de cultures diverses, des actes de torture et autres mauvais traitements sont infligés aux lesbiennes, aux gays et aux personnes bisexuelles ou transsexuelles ; ces violences restent pourtant entourées de silence », a ajouté l'organisation de défense des droits humains, soulignant que cette tendance s'expliquait par une attitude souvent réprobatrice de la société à l'égard de l'homosexualité et de la transsexualité.

L'indulgence généralement constatée face à ces actes, la crainte des représailles et la peur éprouvée par certaines victimes, qui ne souhaitent pas attirer l'attention sur leur cas personnel, sont autant de facteurs qui permettent à ce silence de perdurer. Nombre de mauvais traitements motivés par la préférence sexuelle ne sont pas signalés, les enquêtes à leur sujet sont négligées et les responsables présumés sont rarement déférés à la justice.

Outre que les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles ou transsexuelles sont particulièrement exposés à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements aux mains d'agents de l'État, dans les postes de

police et les prisons, ces personnes sont vulnérables aux violences physiques et psychologiques, souvent assimilables à de la torture, dans leur milieu social, voire même dans leur famille. Étant donné la force du sexisme et de l'homophobie dans la société, le risque est accru pour les lesbiennes qui sont parfois contraintes au mariage ou obligées d'avoir des relations sexuelles avec des hommes.

« Tandis que certains gouvernements s'emploient à attiser la violence homophobe dans la société par des déclarations provocantes et une institutionnalisation de la discrimination, d'autres voient leur responsabilité engagée lorsqu'ils se sont gardés d'agir », a précisé Amnesty International.

« Pour venir à bout de ce phénomène, il faut un message sans équivoque des autorités, condamnant la torture et les mauvais traitements motivés par l'homophobie et garantissant que chaque cas fera l'objet d'une enquête en bonne et due forme et que les responsables présumés seront traduits en justice », a poursuivi l'organisation de défense des droits humains.

« La discrimination, qu'elle repose sur l'identité sexuelle, le sexe, la race ou l'origine ethnique ou tout autre motif, crée des conditions favorables à la persistance et à la propagation de la torture », a ajouté Amnesty International.

« Le combat contre les actes de torture motivés par les préférences sexuelles fait partie intégrante du combat pour un monde sans torture », a précisé l'organisation dont les membres, qui sont environ un million à travers le monde, font campagne à l'échelle internationale pour mettre un terme à la torture et aux autres formes de mauvais traitements.

Amnesty International soutient les efforts des nombreux mouvements qui sont apparus aux quatre coins du monde pour briser le silence pesant sur les atteintes aux droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles ou transsexuelles.

L'organisation de défense des droits fondamentaux a accueilli favorablement la récente initiative des mécanismes spéciaux de la Commission des droits de l'homme des Nations unies – dont, en particulier, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture – qui encourage les témoignages faisant état d'atteintes aux droits humains

motivées par la préférence sexuelle. Selon Amnesty International, les instances des Nations unies spécialisées dans les droits humains devraient toutefois accorder davantage d'importance aux questions concernant les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles ou transsexuelles. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566/5562 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>

Pour obtenir davantage d'informations sur la campagne mondiale d'Amnesty International contre la torture, consultez le site web de la campagne : <http://www.stoptorture.org>